

SEANCE DU 26 MARS 2018 A 19H00

Sous la présidence de Mr Christophe BAUDRY, Maire de la commune

Sont présents : MM BAUDRY- BASILE –BRIAND- PION- HOURDOU-LASSIER- ALLIET-FOUSSARD - VILLEMAINE-JACQUELIN.

MMES BRUNET BREYALT et LOUP.

Absents ayant donné pouvoir: S GOURON à Ch BAUDRY- H MENIER à I LOUP – S COMBREAU à S BRUNET BREYALT

Absent: /

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mr ALLIET est élu secrétaire.

1) TAUX IMPOSITION 2018

Considérant que le taux de la TFNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TH, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter de 1,5 % les impôts locaux.

Après augmentation de 1,5 % ils s'élèveront à :

Taxe d'habitation :	8.18%
Taxe Foncier Bâti :	12,45%
Taxe Foncier Non Bâti :	39,15 %

Mr le Maire est chargé d'aviser les services fiscaux.

2) CONVENTION DEPARTEMENT COMMUNE RD 21

Afin de régulariser l'aménagement de sécurité réalisé sur la RD n°21, entrée ouest du bourg, rue Principale, le conseil départemental soumet une convention pour approbation par le conseil municipal. Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et administratives de gestion et d'entretien ultérieurs de l'aménagement réalisé par la commune.

Mr le maire donne lecture de ladite convention aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la convention entre le département d'Indre-et-Loire et la commune de Cravant-les-Coteaux, relative à l'entretien de l'aménagement réalisé sur la RD n°21 (entrée ouest), en agglomération
- Autorise Mr le maire à signer ladite convention

3) CC CVL : AMENAGEMENT EP 6, LES BERTINIÈRES RD 44

Mr le maire présente une proposition de prix rédigée par la CC CVL pour l'aménagement du réseau pluvial, RD n°44 au niveau du 6, Les Bertinières.

Ladite proposition s'élève à 2 234.88€ TTC de main d'œuvre à laquelle il convient d'ajouter les fournitures d'un montant de 1 386.16€ TTC

Soit un montant total de 3 621.04€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le devis établi par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et décide de lui confier les travaux d'aménagement du réseau pluvial au niveau du 6, Les Bertinières.

4) LOCATION DU T3, 3 PLACE DE L'EGLISE

Mr le maire informe le conseil municipal que Mr Pierre PELISSE a donné congé pour le 30 avril prochain. Mr le maire présente le dossier de demande de logement de Mr CORMERY Gérard, intéressé par cette location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de louer le logement sis au 3, place de l'église à Mr Gérard CORMERY, à partir du 1^{er} mai 2018, au prix de 392.90€ mensuels.
- Une caution d'un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans le logement
- Autorise Mr le maire à signer le contrat de location triennal

5) LOCATION GARAGE SOUS LA MAIRIE

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mme SOURDAIS Raymonde n'ayant plus de voiture, ne désire plus louer le garage sous la mairie.

Mr CORMERY est intéressé pour louer ledit garage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE de louer le garage, sous la mairie, place de l'église à Mr Gérard CORMERY, à partir du 1^{er} mai 2018, au prix de 25.00€ mensuels.

- Autorise Mr le maire à signer le contrat de location annuel, considérant que ce garage pourrait faire l'objet d'une réhabilitation dans les années à venir

6) PIANO SALLE DES FETES

Mr le maire informe le conseil municipal que suite à une panne du piano, la société BENARD est intervenue à la salle des fêtes. Ladite société a fait remarquer à Mr le maire que les feux du piano ne sont plus aux normes. Mr le maire lui a demandé un devis pour la mise aux normes des feux du piano et le présente au conseil municipal.

Le devis s'élève à 2 391.29€ TTC.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul devis, le conseil municipal décide de surseoir cette question et de demander un devis à une autre entreprise. Cette question sera revue à une prochaine réunion avec 2 devis à l'appui.

7) CC CVL - CONSTRUCTION D'UNE GARDERIE PERISCOLAIRE

Mr le maire informe le conseil municipal que la CC CVL étudie la construction d'une garderie dans le prolongement des classes. Cette construction serait intégralement financée par la CC CVL. Une convention de mise à disposition du terrain devrait être signée entre la commune et la CC CVL. L'amortissement de ce bâtiment se ferait sur 20 ans avec une réévaluation tous les 3 ans. En cas de fermeture de l'école, la commune devrait racheter cette construction, à son prix réévalué, à la CC CVL. Cette nouvelle garderie périscolaire devrait être opérationnelle en septembre 2019

8) DEVIS PEURICHARD ACCOTEMENTS

Mr le maire présente le devis de Mr Frédéric PEURICHARD pour le fauchage des routes et chemins communaux, soit 68,85 km, pour 2 passages à l'année, un premier en mai (accotements et carrefours) et un deuxième en août et septembre (accotements, carrefours, talus et fossés) pour un coût de 11 290.00 € HT, soit 13 548.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier les travaux de fauchage 2017 à l'entreprise F PEURICHARD.

9) DEVIS PEURICHARD PARE-FEUX

Mr le Maire présente le devis établi par Mr PEURICHARD, pour le broyage des pare-feux et le fauchage des bandes de protection qui s'élève à 3 157.00 € HT, soit 3 788.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis et décide de confier ces travaux à l'entreprise PEURICHARD.

10) DEVIS PYROCONCEPT

Mr le Maire présente le devis de la société PYROCONCEPT, pour le feu d'artifice 2018, qui sera tiré le 13 juillet. Le devis s'élève à 2 660.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de la société PYROCONCEPT et autorise Mr le Maire à signer le bon de commande.

Questions diverses

- Le Boutreuil : Mr le maire informe le conseil qu'il a envoyé un courrier à Mme ANGELLIAUME pour des eaux s'écoulant sur le chemin rural menant à Nétiveau

- Réunion de gendarmerie : Mr BRIAND s'y rendra

- Remise de médaille « La Fraternelle » : Le dimanche 8 avril à 12h30. Il sera demandé à Stéphane GOURON de remettre les médailles, Mr le maire étant empêché.

- La vigne communale : MM PION et JACQUELIN informent le conseil municipal que la taille a eu lieu

- Rochecorbon : Mr le Maire informe le conseil que les élus de ROCHECORBON recevront ceux de Cravant les Coteaux et leurs conjoints le vendredi 1^{er} juin. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire en mairie le plus rapidement possible.

- Repas du Budget 2018 : Il aura lieu à l'auberge des coteaux le 10 avril après le vote du budget

- Coiffeur Barbier : Mr le Maire présente la publicité d'un coiffeur barbier demandant l'autorisation de stationner son camping-car en centre-bourg afin d'y exercer sa profession. Considérant que plusieurs coiffeuses à domicile viennent dans le bourg, le conseil municipal n'est pas favorable et refuse ce stationnement.

- Réunion Tours Antigél : Mr le maire rappelle aux élus que la réunion d'information au sujet des tours antigél aura lieu demain mardi 27 mars à 18h00 à la salle des fêtes